



Les échos

Du Conseil
d'arrondissement
du 6 décembre 2023



Les avancées des projets du Budget participatif

LES AVANCÉES DES PROJETS DU BUDGET PARTICIPATIF

Interrogé sur le budget participatif lors des questions diverses, un point complet a pu être fait sur la situation des 9 projets qui concernent le 4^{ème} arrondissement.

Lire la question de Lydie Bonvallet, conseillère d'arrondissement sur le budget participatif et la réponse Chloë Vidal, 3^{ème} Adjointe au maire de Lyon déléguée à la démocratie locale et la redevabilité, Conseillère du 4^{ème} arrondissement, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 6 décembre 2023.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 6 décembre 2023](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 17 janvier 2024, à 18h45.

En salle du Conseil et sur [la chaîne YouTube de la mairie du 4^{ème}](#)

LYDIE BONVALLET :

« Merci, Monsieur le Maire. J'apprécie que vous me passiez la parole.

Au conseil d'arrondissement, en janvier dernier, vous aviez présenté les neuf projets retenus pour le 4^e. Onze mois plus tard, je me permets de relayer des interrogations de porteurs de projets. Donc oui, lorsque des habitants n'obtiennent pas des réponses ou s'inquiètent, ils se tournent vers des élus pour faire remonter leur question.

De ce que je comprends, soit certains porteurs de projets n'ont plus de nouvelles depuis des mois ou d'autres ont cru comprendre que leur projet n'est pas ou ne sera probablement pas réalisable. Donc deux exemples - et ce n'est pas avec eux directement que j'ai parlé, pas la peine de leur tomber dessus - : le projet de street art qui semble impossible sur le mur de la montée des Esses, mur qui, paraît-il, est une œuvre en soi et serait donc protégé ; ou encore la végétalisation de la dalle Artaud, la plantation en pleine terre semble remise en question. Bien sûr, vous corrigerez si ces informations sont incorrectes. J'ai du mal à comprendre comment la situation est possible. Lorsque les modalités de règlement de l'opération du budget participatif avaient été présentées, il semblait clair qu'un premier tri devait avoir lieu avant l'ouverture au vote et afin de ne retenir, je cite, les idées reconnues réalisées par les services de la Ville.

Confirmez-vous ces points ? Et ensuite, pourriez-vous nous dire ce qu'il advient des budgets prévus, par exemple les 150 000 € pour les Esses ou les 100 000 € pour la dalle Artaud ? Un petit bonus, je ne pensais pas le mettre, mais finalement j'ai bien envie ce soir. Au milieu de remontées, on a une incongruité. Alors que l'école de Jean de la Fontaine attend sa végétalisation des cours, un parasol aurait été livré de la part de la mairie sans explication claire. Si ce n'est pas remonté jusqu'à vous, je crois que ça a créé une incompréhension et une stupéfaction du personnel de l'école voire du conseil de quartier Ouest. Sauriez-vous éclaircir ce mystère et - j'ai envie de faire la blague aussi - est-ce que la livraison de ce parasol est offerte ou déduite du budget de 20 000 € prévu pour la végétalisation ?

Bref, je suis preneuse d'explications. Tout comme de prendre connaissance du calendrier - c'était la question première - des réalisations et des autres projets. Et j'ai une deuxième question : pour poursuivre ce calendrier, vous aviez annoncé un second budget participatif d'ici la fin du mandat qui mobilisera 12,5 millions d'euros. Est-ce toujours d'actualité ? Auriez-vous la date de démarrage ? Faut-il attendre que les projets de la première phase soient réalisés pour enclencher la suite ?

J'imagine que si l'idée est que les projets soient réalisés d'ici la fin du mandat, la deuxième vague ne devrait pas tarder. La question est quand ? Voilà, merci.

CHLOË VIDAL, 3^{ème} Adjointe au maire de Lyon déléguée à la démocratie locale et à la redevabilité, Conseillère du 4^{ème} arrondissement :

Oui, merci. C'est vrai qu'on est aussi dans une phase de transition, donc je me permets également de répondre et vous faire peut-être un état des lieux sur les neuf projets du budget participatif, et puis vous répondre sur la deuxième question sur la deuxième édition qui va bien avoir lieu. Je laisse un peu le suspens pour vous dire quand elle sera lancée, mais je vous répondrai.

Tout d'abord, je vais les prendre dans l'ordre dans lequel je les ai notés, si vous le voulez bien, même si vous avez mis l'accent sur deux d'entre eux.

Tout d'abord, la fresque sur le mur du cimetière de la Croix-Rousse, un travail a bien eu lieu sur un cahier des charges global à l'échelle de la Ville pour les différentes fresques, puisque c'est la méthode qui a été choisie, c'est-à-dire d'avoir un comité de suivi pour assurer une forme de cohérence aussi dans la réalisation de ces fresques. Donc un travail mur par mur. Un travail qui est mené par une chargée de mission qui est dédiée, à la direction des Affaires culturelles. On a une cheffe de projets pour assurer le suivi de l'ensemble des réalisations des fresques à l'échelle de la Ville. Une réunion a eu lieu sur place, pour ce qui est de la fresque sur le mur du cimetière de la Croix-Rousse, le 15 novembre dernier, avec Élodie Trias ici présente - qui pourra peut-être vous faire un retour, si elle le souhaite - la Mairie du 4^e, la chargée de mission évoquée et les porteurs d'idées. La demande des architectes des Bâtiments de France est de proposer une fresque qui soit en cohérence avec l'environnement, en l'occurrence le cimetière, et dans le respect du portail qui est classé. Je rappelle que le mur représente un linéaire de 250 mètres qui se répartit sur les murs de l'ancien et du nouveau cimetière. En termes de calendrier, un lancement du marché est prévu fin janvier/début février, pour une réalisation au deuxième trimestre 2024.

Pour ce qui est du street art, montée des Esses, en effet, c'est un dossier qui est plus compliqué que le mur du cimetière. Une réunion technique a eu lieu sur place, le 15 novembre dernier également, avec la chargée de mission, la Mairie du 4^e et donc Élodie Trias et les membres du conseil de quartier Ouest qui sont à l'origine du projet. Il s'avère, comme vous l'avez parfaitement souligné, que du street art ne sera pas possible puisque de fait, ce mur est une œuvre protégée réalisée par l'artiste MOROG. Ce qui est un souci, je vous l'accorde, qui n'avait pas été complètement anticipé puisqu'il a fallu faire des recherches un peu approfondies pour s'en rendre compte. Et je crois que ce n'était pas tout à fait su de beaucoup que cette œuvre était donc une œuvre protégée et que, par conséquent, il n'était pas possible de la recouvrir par des œuvres de street art. Il n'est pas question d'abandonner complètement le projet et on s'acheminerait plutôt vers une mise en valeur de ce mur et de cette œuvre d'art, avec plutôt une restauration et une mise en lumière. Ce qui peut être effectivement, je vous l'accorde, décevant pour

les porteurs d'idée, mais qui permet aussi de valoriser une œuvre qui avait peut-être disparu aux yeux des Croix-Roussiennes et des Croix-Roussiens. Je doute que vous regardiez ce mur avec une telle attention. J'espère que oui, vous vous arrêtez régulièrement pour le contempler. On notait une différence, mais peut-être qu'on n'en appréciait pas toute la valeur et donc l'idée est de s'en assurer désormais. Les travaux sont envisageables pour le premier trimestre 2024, pour cette fameuse remise en état et donc mise en lumière. Un travail est lancé pour le réaliser.

Pour ce qui est de la mare écologique dans le jardin de l'internat Favre, pour assurer un développement de la biodiversité notamment, le rendez-vous sur site a eu lieu avec l'internat, la ferme de la Croix-Rousse, la Mairie du 4^e, la direction de la Biodiversité et de la Nature en ville et les porteurs d'idées le 23 juin dernier, pour une réalisation qui, elle, devrait être faite à la fin du premier semestre 2024. Voilà le calendrier qui est posé. Là, il n'y a pas de souci particulier. On va dire que le projet suit son cours.

La végétalisation de la cour de la crèche Popy. Je rappelle que les travaux consistent en :

- un déplacement de la barrière côté parc Popy sur la partie la plus large ;
- la création en pied de cette barrière d'une platebande sur toute la longueur, sur une largeur de 50 cm ;
- la création de plusieurs petites plates-bandes de 30 mètres de large entre chaque poteau de la barrière existante ;
- un apport de terres ainsi que des plantations de plantes grimpantes.

Ces travaux ont commencé le 14 août dernier et ils prendront fin le 29 décembre. Les travaux seront achevés d'ici la fin de l'année.

Pour ce qui est de la végétalisation et de l'ombrage dans la cour d'école Jean de La Fontaine - vous l'avez dit, et nous sommes bien entendu au courant -, un grand parasol a été installé le 13 septembre dernier, ce qui devait être fait normalement avant la rentrée mais il y a eu quelques petits soucis du côté du fournisseur. Le reste des travaux ne pourra s'envisager avant 2024 du fait de la charge de travail de la direction de l'Éducation. Ça avait été tout à fait expliqué dès le lancement de la phase de réalisation. Donc en fait, on peut dire que le calendrier est suivi. Des tours d'arbres et un récupérateur d'eau seront aussi installés et par ailleurs, en continuité du projet Budget participatif, la Pergola de la cour d'école, qui n'avait jamais été végétalisée, le sera.

Pour ce qui est de la végétalisation de l'aire de jeux pour enfants de la rue Pernon, une réunion a eu lieu sur place le 13 juin dernier avec la porteuse d'idée - puisqu'encore une fois, on passe de l'idée au projet, je le rappelle, ce qui peut entraîner un certain nombre de transformations -, la Mairie du 4^e ainsi que les services. Le constat a été fait qu'il y avait peu de fréquentation parce que cette aire de jeux était trop ensoleillée. Donc le projet, c'est de végétaliser et de déminéraliser l'aire

de jeux. Une réunion a eu lieu sur place fin octobre, à laquelle ont été conviés les habitantes et les habitants à l'initiative du projet, ainsi que les structures locales. Il y a un plan d'ensemble qui va être élaboré par la direction de la Biodiversité et de la Nature en ville et qui sera présenté début 2024.

Le projet est d'apporter de la fraîcheur à la cour de l'école maternelle Commandant Arnaud, donc un parasol a été installé en juillet dans la cour de l'école et des études sont en cours pour l'installation d'une fosse à copeaux pour débitumer une partie de la cour de la maternelle. Il y a un réseau qui passe sous l'emplacement prévu de la fosse à copeaux, à 30-40 cm de profondeur. Il y a une petite alerte technique pour la réalisation de cette fosse à copeaux mais pas d'éléments qui semblent de nature à remettre en question complètement le projet. Donc ça suit son cours. Il y a des études qui restent à mener lors du premier semestre 2024.

Le projet qui est très attendu, celui de la réinvention du TACO, le Terrain d'Activités du Chariot d'Or. Une rencontre sur site a eu lieu au printemps dernier avec les porteurs de projet, le conseil de quartier Est, le comité d'intérêt local Croix-Rousse n'est pas à vendre, l'Office des sports de Lyon du 4^e, la direction des Sports et la Mairie du 4^e. Sur la base des échanges qui ont eu lieu à ce moment-là, la direction des Sports a travaillé sur plusieurs scénarios d'aménagement possibles. Une réunion a eu lieu ensuite à la mairie du 4^e avec les porteurs et les services où ces derniers ont présenté plusieurs scénarios d'aménagement. C'est une réunion qui a permis de mener un travail collectif entre expertise d'usage et expertise technique, pour aboutir finalement à un scénario commun, un scénario partagé. Par ailleurs, lors du forum mi-mandat dans le 4^e arrondissement, des habitantes et des habitants nous ont interpellés sur les types d'agrès sportifs qui y seront installés. Le lien a été fait avec les services pour pouvoir échanger avec eux directement, de manière assez constructive, et voir comment on pouvait travailler sur le sujet. Les travaux sont prévus au deuxième semestre 2024.

Enfin, végétaliser la dalle Artaud. Une étude a été réalisée ces derniers mois avec un bureau d'étude et la commission des Balmes. Je rappelle que les balmes sont des collines lyonnaises qui sont exposées à des risques naturels géologiques. L'étude vient de livrer ses conclusions. Il n'est en effet pas possible de désimperméabiliser la dalle parce que ça engendrerait des risques de poussées hydrostatiques. Pour le dire de manière plus claire, si le béton est retiré, l'eau pluviale va s'infiltrer dans le sol, ce qui va rendre l'ensemble immobilier complètement instable. On fait des études approfondies et le projet était évidemment sous réserve que les études rendent compte de la faisabilité du projet. Là, on est un peu embêtés effectivement sur ce projet. Une réunion va être organisée au mois de janvier avec les porteurs d'idées pour expliquer ces difficultés techniques. On va bien entendu tenir au courant les porteurs d'idées. Il devrait pouvoir être possible de végétaliser quand même à travers le rajout de bacs et de pergolas, mais on n'ira malheureusement pas jusqu'à la végétalisation telle qu'on pouvait l'imaginer, qu'on pouvait l'espérer de

cette dalle. Et ça, c'est effectivement regrettable. On vous donnera des précisions sur les suites à donner au projet.

Pour vous dire que l'ensemble des 110 projets lauréats au budget participatif sont tous dans cette phase de programmation. On est pour certains, vous l'aurez compris, dans des phases d'étude qui prennent plus de temps. Je rappelle que le règlement précisait que les projets étaient éligibles, sous réserve qu'ils soient réalisables en deux ans. On fait le maximum pour qu'ils soient réalisés dans un temps le plus contraint possible pour ne pas aussi obérer la réalisation des projets qui viendront pour la deuxième édition.

La deuxième édition qui sera lancée en octobre 2024, avec un planning un peu différent de celui de la première édition, en se disant qu'il serait plus agréable de lancer aussi un vote au printemps. On a réfléchi à différents aspects, qu'on pourrait aussi valoriser les réalisations de la première édition de manière plus large. Ça contribuerait aussi à inciter de nouveaux habitants, de nouvelles habitantes à participer. C'est une seconde édition qui se prépare activement puisqu'on est en pleine rédaction du règlement, qui s'appuie sur le bilan que nous avons pu réaliser de la première édition pour évidemment l'améliorer - c'était un souci d'amélioration continue -, qu'on pourra vous présenter et qui fera l'objet d'une délibération en janvier prochain, qui sera présenté à l'ensemble des groupes politiques en amont du conseil municipal.

Donc, vous pourrez aussi y réagir. Il fait l'objet d'une coconstruction qui associe l'ensemble des adjoints et des adjointes en démocratie locale, les élus d'arrondissement, les conseils de quartier, les conseils citoyens à travers la rencontre annuelle d'autres universités citoyennes. On essaye de recueillir le plus largement possible les propositions, les remarques pour s'acheminer vers une seconde édition plus inclusive encore, où on pourra notamment - on l'espère - toucher davantage de jeunes et davantage de personnes qui habitent dans les quartiers populaires de notre ville.

Lydie BONVALLET :

Je vous remercie pour votre réponse.»